



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-22167>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-22167**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Délégation de service public pour la gestion de l'aéroport du Pays d'Ancenis

Description : Délégation de service public dont l'objet principal est l'exploitation, le développement, la promotion et l'entretien de services aéroportuaires. La procédure de délégation de service public est lancée par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), autorité délégante, en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, des dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession. Valeur hors TVA estimée à 3,2M euros sur 8 ans (offre de base), 7M euros sur 15 ans (offre variante imposée).

Identifiant de la procédure : be5387a0-719d-4c13-81f3-8b32ad7245f6

Identifiant interne : 2024DSPAEROP

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 63731000 Services d'exploitation d'aéroport

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,200,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Droit transnational applicable :

Description :

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer au dossier d'appel d'offres

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Délégation de service public pour la gestion de l'aéroport du Pays d'Ancenis

Description : Délégation de service public dont l'objet principal est l'exploitation, le développement, la promotion et l'entretien de services aéroportuaires. Le délégataire aura notamment la charge de l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers, de la valorisation du patrimoine concédé et du développement de la politique commerciale de l'aéroport. Le délégataire gardera en toute circonstance l'entière responsabilité vis-à-vis de la COMPA de la bonne exécution de l'intégralité des missions qui lui sont confiées. Le délégataire supportera toutes les charges inhérentes à la réalisation de ses obligations contractuelles. Le délégataire devra ainsi assurer et financer l'aménagement, la gestion, l'exploitation et l'entretien des services aéronautiques et non aéronautique du domaine public aéroportuaire, ce y compris les opérations d'inspection des terrains, ouvrages, infrastructures, bâtiments, installations, matériels, réseaux. Le délégataire devra notamment : - Assurer la promotion du service ; - Assurer la maintenance des biens confiés permettant de maintenir en parfait état de fonctionnement l'ensemble des installations et équipements de l'aéroport ; - Gérer l'ensemble des relations avec les usagers (incluant la perception des recettes du service auprès de ceux-ci) ; - Mettre en oeuvre les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité, de performance et de bonne gestion du service qui seront définis dans le contrat ; - Élaborer la politique tarifaire du service qui sera soumise à la COMPA pour accord. Le délégataire devra assurer le service public confié dans le respect des principes de continuité, d'égalité de traitement des usagers et de mutabilité du service. La Délégation de service public portera sur une durée de 8 ans (offre de base) ou 15 ans (variante obligatoire). La mise en concurrence se déroulera en deux phases distinctes : - Une phase candidature à l'issue de laquelle la COMPA agréera les candidats ; - Une phase offre à l'issue de laquelle la COMPA pourra engager une négociation afin de choisir le futur délégataire.

Identifiant interne : 2024DSPAEROP

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63731000 Services d'exploitation d'aéroport

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : ANCENIS-SAINT GEREON

Code postal : 44150

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires : Lieu principal d'exécution : ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (France - 44150)

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 16/04/2025

Durée : 96 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,200,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Description : Durée en mois / offre de base : 96 mois ; offre variante : 180 mois.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Description : Les éléments de candidature sont constitués par l'ensemble des pièces suivantes : 1) Une lettre de candidature Formulaire DC1, accompagnée du pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et, en cas de groupement d'opérateurs économiques, du pouvoir donné au mandataire par les cotraitants pour la présentation du dossier de candidature (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>); 2) Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement Formulaire DC2 (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>); 3) Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18 à L. 3123-20 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-5, sont exacts ; 4) Tout document attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du Code de la commande publique ; 5) Le justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis datant du moins de trois mois ou document d'effet équivalent) ; 6) Tout document permettant de justifier le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du Code du travail. Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire : - Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. - Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. - Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité

judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française. Le candidat qui, pour une raison justifiée (structure en cours de constitution ou nouvellement créée, candidat étranger, etc...) ne serait pas en mesure de fournir les justifications requises du présent avis est admis à présenter tout document équivalent à ceux dont la production est demandée et à prouver ses capacités économiques, financières et techniques par tout moyen approprié. Pour justifier de ses capacités et de ses aptitudes, le candidat, y compris s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Dans ce cas, le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Le candidat produit : 1) les bilans ou extraits de bilans des comptes de résultats approuvés des trois dernières années (pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi) ; 2) les chiffres d'affaires réalisés sur les trois derniers exercices concernant l'ensemble de l'activité du candidat ainsi que le domaine d'activité objet de la présente Délégation ou justificatifs attestant de la création récente de l'entreprise ; 3) le montant et la composition du capital ; 4) les attestations d'assurances, responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la Délégation de service public. Le candidat qui, pour une raison justifiée (structure en cours de constitution ou nouvellement créée, candidat étranger, etc...) ne serait pas en mesure de fournir les justifications requises du présent avis est admis à présenter tout document équivalent à ceux dont la production est demandée et à prouver ses capacités économiques, financières et techniques par tout moyen approprié. En cas de groupement, les renseignements ci-dessus sont communiqués par chacun des membres du groupement.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Le candidat produit : 1) une lettre de motivation présentant l'opérateur, sa structure juridique, ses moyens en personnel et en matériel dans le domaine concerné par la Délégation, et exposant les conditions générales dans lesquelles le candidat envisage l'exécution du service, au regard notamment de la continuité des services aéroportuaires et de l'égalité des usagers devant le service public ; 2) une liste des références de l'opérateur dans le secteur de l'exploitation d'aéroports datant de moins de trois ans, avec indication des dates, montant et destinataire des prestations.

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : La Délégation de service public est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Requise

Date limite de réception des demandes de participation : 29/03/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

Le paiement en ligne sera utilisé

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel (articles L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : jusqu'à la signature du contrat - Référé contractuel (articles L. 551-13 et suivants du CJA) : un mois à compter de la publication de l'avis d'attribution - Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires : ce recours doit être exercé dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Numéro d'enregistrement : 24440055200067

Adresse postale : CA Les Ursulines - CS 50201

Ville : Ancenis-Saint Géréon cedex

Code postal : 44156

Pays : France

Point de contact : Me Reynald Briec - EY Société d'Avocats

Adresse électronique : reynald.briec@ey-avocats.com

Téléphone : +33 251175020

Adresse internet : <https://www.pays-ancenis.com/compa/marches-publics>

Profil de l'acheteur : <https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : 17440005100010

Adresse postale : 6, allée Ile Gloriette - CS 24111

Ville : Nantes Cedex

Code postal : 44041

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : 0255101002

Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 10703e87-2fae-4003-b365-b9c5d799e609 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 22/02/2024 à 10:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/02/2024